

Écoles primaires : mieux adapter les moyens aux territoires

Encadré A – Écoles urbaines et rurales – Définitions

La note reprend la classification des communes adoptée par le ministère de l'Éducation nationale. Celle-ci est construite à partir du zonage en aires urbaines (2010) de l'Insee qui distingue les pôles urbains, leurs couronnes périphériques et les communes hors aires urbaines.

Les communes « urbaines » correspondent aux grands pôles urbains, c'est-à-dire comptant plus de 10 000 emplois. Les communes « intermédiaires » rassemblent les pôles de moins de 10 000 emplois et les communes situées en couronne des grands pôles. Enfin, les communes « rurales » sont situées dans la couronne des pôles de moins de 10 000 emplois, et hors influence des pôles. Par commodité on qualifie d'urbaines, d'intermédiaires ou de rurales les écoles situées dans une commune de la catégorie correspondante.

Compte tenu de la diversité des communes rurales et des enjeux spécifiques à ces territoires, nous avons également distingué au sein de cet ensemble les écoles des communes « rurales éloignées », soit les communes très peu denses et hors influence des pôles.

Encadré B – Estimer le milieu social des élèves à partir des données fiscales localisées

Le niveau de vie – C'est-à-dire le revenu disponible par unité de consommation – des parents d'élèves du premier cycle des écoles publiques a été estimé à partir des Fichiers Localisés Socio-Fiscaux (FiLoSoFi) de 2014, disponibles pour la France métropolitaine, la Martinique et la Réunion. L'indicateur retenu est le niveau de vie médian de tous les individus résidant dans l'îlot ou IRIS de l'école (pour les écoles urbaines et intermédiaires pour lesquelles cette information est disponible) ou, à défaut, la commune si cette dernière compte moins de 10 000 habitants.

On dispose in fine d'une mesure du niveau de vie médian de l'IRIS ou de la commune pour 38 000 écoles publiques rassemblant 95 % des élèves (hors Guadeloupe et Guyane). Les îlots dans lesquels sont identifiées 15 000 écoles – essentiellement urbaines – comptent en moyenne 3 500 habitants. Par comparaison, les communes des 23 000 écoles hors IRIS comptent en moyenne 1 000 habitants en milieu rural et 2 800 habitants en milieu intermédiaire.

Le niveau de vie médian reflète à la fois le niveau de qualification, de diplôme et de chômage des individus résidant sur le territoire. Le taux de pauvreté pourrait également être utilisé, mais cette donnée est disponible pour un nombre plus restreint de communes (4 000 contre 32 000 pour le revenu médian) et d'IRIS (9 600 contre 12 000). Taux de pauvreté et niveau de vie médian sont d'ailleurs fortement et négativement corrélés (à 80 % au niveau de l'IRIS et des communes de moins de 10 000 habitants).

À l'échelle de la commune ou de l'IRIS, il n'est pas possible d'isoler le niveau de vie des individus ayant des enfants d'âge scolaire. Néanmoins, le niveau de vie médian en demeure une bonne approximation. En témoigne la faible variation du taux de pauvreté selon l'âge : la corrélation des revenus médians des couples avec enfants et de la population générale est de 98 % dans les communes urbaines et intermédiaires de moins de 10 000 habitants. Aucune donnée par âge n'est disponible à l'échelle de l'IRIS, mais on peut faire l'hypothèse que l'homogénéité du bâti (prise en compte dans la définition des IRIS) limite les écarts selon l'âge et le nombre d'enfants.

Il n'en reste pas moins que le niveau de vie médian à la commune ou l'IRIS doit être interprété avec précaution. Si, en zone rurale et intermédiaire, la commune coïncide le plus souvent avec l'aire de recrutement de l'école, la coïncidence est moins systématique pour les IRIS urbains. Le recours à l'enseignement privé peut également induire un décalage entre niveau de vie à l'échelle du quartier et origine sociale des élèves des écoles publiques.

Cette annexe accompagne la note d'analyse n° 76 :

« Écoles primaires : mieux adapter les moyens aux territoires ».

Clément
Dherbécourt

avec la collaboration de
Daniel Agacinski
France Stratégie

La Note d'analyse est publiée sous la responsabilité éditoriale du commissaire général de France Stratégie. Les opinions exprimées engagent leurs auteurs et n'ont pas vocation à refléter la position du gouvernement.

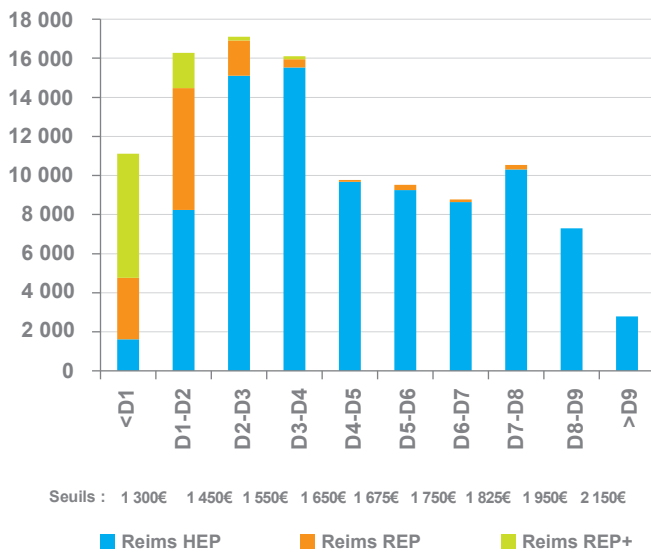
DONNÉES ACADÉMIQUES SUR LA RÉPARTITION DES ÉLÈVES PAR LABEL ET NIVEAU DE VIE - EXEMPLE DE L'ACADÉMIE DE REIMS

Ce document présente la répartition des élèves par décile de niveau de vie et par label, dans l'académie de Reims, caractérisée par une surreprésentation d'écoles défavorisées par rapport à la moyenne nationale.

Les données présentées dans les fiches académiques (voir fichier Excel) ont pour objectif de mettre en évidence le nombre élevé d'écoles de niveau de vie comparable mais de label différent, quelle que soit la configuration sociale de l'académie.

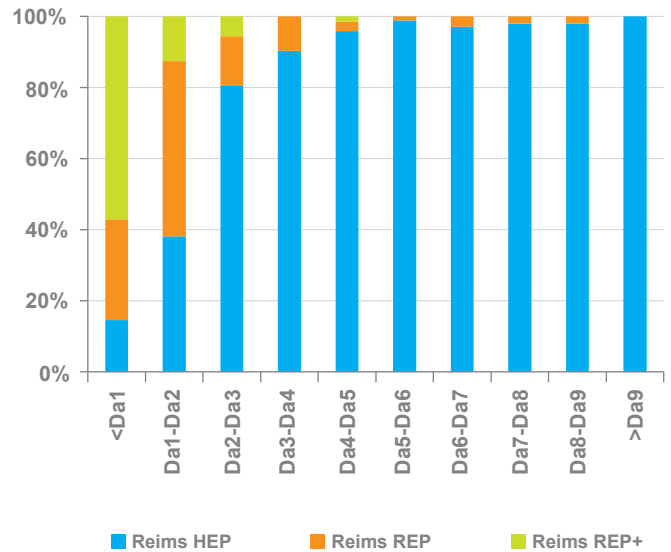
Académie de Reims

Graphique A – Répartition des élèves des écoles publiques de l'académie de Reims, selon le label et le décile national de niveau de vie de l'école



Lecture : 11 000 élèves du primaire public de l'académie de Reims sont scolarisés dans une école du premier quartile national de niveau de vie. Parmi ces élèves, 1 900 sont scolarisés en HEP, 3 100 en REP et 6 000 en REP+.

Graphique B – Répartition des élèves des écoles publiques de l'académie de Reims, selon le label et le décile académique de niveau de vie de l'école



Lecture : Parmi les 10 % des élèves du premier décile de niveau de vie de l'académie de Reims, 60 % sont scolarisés en REP+.

Tableau A1 – Répartition des élèves selon le décile de niveau de vie, le label, le caractère urbain/rural de l'école et la localisation de l'école dans un quartier de la politique de la ville

DÉCILE	URBAIN						INTERMÉDIAIRE						RURAL			Total
	hors QPV			dans QPV			hors QPV			dans QPV			hors QPV			
	HEP	REP	REP+	HEP	REP	REP+	HEP	REP	REP+	HEP	REP	REP+	HEP	REP	REP+	
<D1	11%	16%	15%	5%	19%	31%	1%	1%	0%	0%	0%	0%	1%	0%	0%	100%
D1-D2	28%	25%	8%	4%	5%	4%	9%	5%	0%	1%	1%	0%	10%	1%	0%	100%
D2-D3	29%	11%	3%	1%	1%	1%	26%	4%	0%	1%	1%	0%	22%	1%	0%	100%
D3-D4	31%	7%	2%	1%	1%	0%	36%	2%	0%	0%	0%	0%	19%	1%	0%	100%
D4-D5	34%	4%	1%	1%	0%	0%	43%	1%	0%	0%	0%	0%	15%	0%	0%	100%
D5-D6	38%	3%	1%	0%	0%	0%	48%	0%	0%	0%	0%	0%	9%	0%	0%	100%
D6-D7	44%	2%	0%	0%	0%	0%	47%	0%	0%	0%	0%	0%	5%	0%	0%	100%
D7-D8	49%	1%	1%	0%	0%	0%	46%	0%	0%	0%	0%	0%	3%	0%	0%	100%
D8-D9	60%	1%	0%	0%	0%	0%	37%	0%	0%	0%	0%	0%	2%	0%	0%	100%
>D9	79%	1%	0%	0%	0%	0%	18%	0%	0%	0%	0%	0%	1%	0%	0%	100%

Lecture : 11 % des élèves du premier décile sont scolarisés dans une école urbaine, hors éducation prioritaire, hors QPV.

Tableau A2 – Nombre d'écoles accueillant des élèves de cycle élémentaire, dotées ou non d'une Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS), par décile de niveau de vie

	HEP sans ULIS	HEP avec ULIS	REP sans ULIS	REP avec ULIS	REP+ sans ULIS	REP+ avec ULIS
<D1	532	106	833	207	1035	291
D1-D2	2161	300	930	204	279	69
D2-D3	3454	404	484	99	92	21
D3-D4	3838	402	272	45	55	10
D4-D5	4074	343	168	22	36	5
D5-D6	3963	290	99	14	18	4
D6-D7	3880	245	71	5	10	1
D7-D8	3829	222	37	4	12	6
D8-D9	3551	176	29	8	0	1
>D9	2835	178	24	7	5	0

Tableau A3 – Proportion d'écoles dotées d'une ULIS, parmi les écoles accueillant des élèves de cycle élémentaire

	PART DES ÉCOLES DOTÉES D'UNE ULIS		
	HEP	REP	REP+
<D1	17%	20%	22%
D1-D2	12%	18%	20%
D2-D3	10%	17%	19%
D3-D4	9%	14%	15%
D4-D5	8%	12%	12%
D5-D6	7%	12%	18%
D6-D7	6%	7%	9%
D7-D8	5%	10%	33%
D8-D9	5%	22%	100%
>D9	6%	23%	0%

Tableau A4 – Nombre estimé d'élèves en ULIS, selon le décile et le label de l'école

	HEP	REP	REP+
<D1	1 272	2 484	3 492
D1-D2	3 600	2 448	828
D2-D3	4 848	1 188	252
D3-D4	4 824	540	120
D4-D5	4 116	264	60
D5-D6	3 480	168	48
D6-D7	2 940	60	12
D7-D8	2 664	48	72
D8-D9	2 112	96	12
>D9	2 136	84	0

Tableau B – Distribution du nombre d’enseignants pour 100 élèves dans les écoles maternelles et élémentaires – données détaillées

MATERNELLE									
	Hors EP	dont intermédiaire	dont rural	dont 20 % des niveaux de vie les plus élevés	REP	dont intermédiaire	dont 20 % des niveaux de vie les plus faibles	REP+	dont 10% des niveaux de vie les plus faibles
D1	3,6	3,6	3,7	3,5	4,1	4,2	4,0	4,1	4,2
P25	3,9	4,0	4,0	3,9	4,5	4,5	4,4	4,6	4,6
Median	4,4	4,3	4,3	4,3	5,0	5,0	5,0	5,1	5,1
P75	5,0	5,0	5,0	4,8	5,6	5,9	5,5	5,7	5,8
D9	5,7	5,9	5,9	5,4	6,3	6,3	6,3	6,4	6,4
ÉLÉMENTAIRE									
	Hors EP	dont intermédiaire	dont rural	dont 20 % des niveaux de vie les plus élevés	REP	dont intermédiaire	dont 20 % des niveaux de vie les plus faibles	REP+	dont 10% des niveaux de vie les plus faibles
D1	4,1	4,0	3,9	4,1	4,8	4,7	4,9	5,2	5,2
P25	4,5	4,4	4,5	4,4	5,2	5,4	5,3	5,6	5,6
Median	5,0	4,9	5,2	4,8	5,7	6,3	5,9	6,2	6,2
P75	5,6	5,6	6,1	5,2	6,4	6,9	6,6	7,1	7,2
D9	6,4	6,5	7,3	5,8	7,4	8,2	7,5	8,2	8,3

Tableau C – Communes 100 % EP les moins dotées et communes sans EP les mieux dotées

Communes urbaines 100 % éducation prioritaire
< 5,4 enseignants pour 100 élèves

Communes urbaines sans éducation prioritaire
> 5,4 enseignants pour 100 élèves

Communes	Académie	Part des élèves en REP+	Niveau de vie médian des couples avec enfants	Communes	Académie	Niveau de vie médian des couples avec enfants
Aubervilliers	Créteil	68 %	1 050 €	Lons-le-Saunier	Besançon	1 500 €
Bobigny	Créteil	37 %	1 150 €	Ambarès-et-Lagrave	Bordeaux	1 650 €
Clichy-sous-Bois	Créteil	100 %	1 100 €	Arcachon	Bordeaux	1 950 €
Épinay-sur-Seine	Créteil	0 %	1 300 €	Billière	Bordeaux	1 650 €
La Courneuve	Créteil	100 %	1 100 €	Hendaye	Bordeaux	1 600 €
Pierrefitte-sur-Seine	Créteil	0 %	1 150 €	Périgueux	Bordeaux	1 700 €
Stains	Créteil	71 %	1 200 €	Saint-Lô	Caen	1 650 €
Villeneuve-Saint-Georges	Créteil	27 %	1 300 €	Ceyrat	Clermont-Ferrand	2 200 €
Villetaneuse	Créteil	81 %	1 200 €	Gerzat	Clermont-Ferrand	1 650 €
Aniche	Lille	0 %	1 250 €	Le Puy-en-Velay	Clermont-Ferrand	1 500 €
Anzin	Lille	0 %	1 200 €	Beaune	Dijon	1 650 €
Beuvrages	Lille	100 %	1 250 €	Saint-Apollinaire	Dijon	1 950 €
Courcelles-lès-Lens	Lille	0 %	1 350 €	Anncy	Grenoble	1 850 €
Crespin	Lille	0 %	1 300 €	Bonneville	Grenoble	1 800 €
Denain	Lille	68 %	1 050 €	Bourg-de-Péage	Grenoble	1 600 €
Douchy-les-Mines	Lille	0 %	1 350 €	Thonon-les-Bains	Grenoble	1 850 €
Escautpont	Lille	0 %	1 200 €	Voiron	Grenoble	1 750 €
Grenay	Lille	100 %	1 200 €	Armentières	Lille	1 400 €
Loison-sous-Lens	Lille	100 %	1 350 €	La Bassée	Lille	1 550 €
Oignies	Lille	0 %	1 400 €	Bourg-en-Bresse	Lyon	1 450 €
Quiévrechain	Lille	0 %	1 200 €	Saint-Symphorien-d'Ozon	Lyon	2 000 €
Rœulx	Lille	0 %	1 400 €	Rivière-Salée	Martinique	1 700 €
Sains-en-Gohelle	Lille	0 %	1 400 €	Liverdun	Nancy-Metz	1 750 €
Vieux-Condé	Lille	0 %	1 350 €	Longwy	Nancy-Metz	1 400 €
Tarascon	Marseille	0 %	1 250 E	Montigny-lès-Metz	Nancy-Metz	1 750 €
Beaucaire	Montpellier	49 %	1 350 €	Saint-Avold	Nancy-Metz	1 550 €
Fameck	Nancy-Metz	0 %	1 450 €	La Montagne	Nantes	1 800 €
Stiring-Wendel	Nancy-Metz	0 %	1 400 €	Les Herbiers	Nantes	1 700 €
Villeneuve-la-Garenne	Versailles	0 %	1 400 €	Mayenne	Nantes	1 700 €
				Paris 8°	Paris	4 050 €
				La Roche-sur-Yon	Poitiers	1 750 €
				Niort	Poitiers	1 800 €
				Rochefort	Poitiers	1 550 €
				Royan	Poitiers	1 650 €
				Châlons-en-Champagne	Reims	1 550 €
				Épernay	Reims	1 550 €
				Saint-Savine	Reims	1 700 €
				Auray	Rennes	1 700 €
				Fougères	Rennes	1 650 €
				Morlaix	Rennes	1 650 €
				Haguenau	Strasbourg	1 750 €
				Montluel	Toulouse	1 750 €
				Garches	Versailles	3 150 €
				La Verrière	Versailles	1 350 €
				Verneuil-sur-Seine	Versailles	2 350 €

Champ : Communes totalisant au moins 3 écoles, dont la part d'élèves en élémentaire est proche de la moyenne nationale (entre 57 % et 63 % du total).

Note : Le seuil de 5,4 enseignants pour 100 élèves correspond au 20 % des communes urbaines les mieux dotées. Distribution des niveaux de vie des couples avec enfants de France métropolitaine : 1^{er} quartile : 1 275 € ; médiane : 1 700 € ; 3^e quartile : 2 300 €.

Sources : calculs France Stratégie à partir de SIASP (2016), FiLoSoFi (2014) et données data.gouv.fr.